

**Fonds Départemental d'Aide
au Développement Industriel (F.D.A.D.I.)**

A 01

Objectif

Le CONSEIL GENERAL de l'INDRE souhaite favoriser le développement du tissu industriel du département, et des emplois qui lui sont liés.

Pour cela, il finance les projets immobiliers des entreprises en création ou en extension.

(Voir modalités de l'aide départementale dans règlement ci-dessous).

Bénéficiaires

- Communes ou leurs groupements.
- Etablissements publics.
- Syndicats mixtes.
- Organismes relais ayant pour activité de construire et rétrocéder de l'immobilier industriel – SICOMI, S.E.M.
- Tous les maîtres d'ouvrage de droit privé, y compris les S.C.I.

Contact

La demande est à adresser au :

*Président du Conseil Général
Direction de l'Aménagement du Territoire,
de l'Environnement et de l'Economie Rurale (D.A.T.E.E.R.)
Hôtel du Département
B.P. 639
36020 Châteauroux CEDEX*

Pour tout renseignement, s'adresser à la D.A.T.E.E.R. ☎ 02.54.08.36.11
ou au 02 54 35 50 60 (Agence de Développement Economique de l'Indre,
Z.I.A.P. Châteauroux - Déols, Espace Entreprises, 36130 Déols)